



Dépôt de marque déjà utilisée en tant que "dénomination commerciale"

Par **PhilB**, le **08/11/2015** à **11:42**

Bonjour,rrnrnJe prépare le lancement de ma société de création de sites web, possède un nom de domaine Udomaine.fr (nom factice), et m'apprête à déposer la marque Udomaine (nom factice aussi) qui n'est naturellement pas encore déposée.rrnrnIl se trouve qu'une association que nous nommerons "UniAsso", avec une adresse de type uniasso.free.fr, propose notamment de créer des sites internet.rrnrnSur leur site, ils se revendiquent pour une large part sous le nom de leur association pour certaines activités, et sur la page de leurs prestations de création de site internet ils s'estampillent "Udomaine" ou encore "U-domaine" (du genre "la garantie qualité Udomaine", "consultez les sites Udomaine", "CGV Udomaine", etc...).rrnrnMon interrogation est simple, si je dépose la marque "Udomaine" suis-je en droit de leur demander de ne plus utiliser ce terme sur leur page présentant leurs propositions de création de site internet ?rrnrnMême en ayant déposé le nom de domaine et la marque à posteriori, je suis dans mon bon droit en leur demandant de ne plus utiliser la mention "Udomaine" ?rrnrnN'y a-t-il pas de condition particulière à cela ?rrnrnMerci beaucoup pour tout élément de réponse que vous serez en mesure de m'apporter !

Par **alterego**, le **08/11/2015** à **13:13**

Bonjour,rrnrnLe nom de l'association est une chose, le nom de domaine une autre. Avez-vous vérifié si le nom de domaine avait déjà été déposé ? rrnrnAvez-vous interrogé l'INPI quant au nom de la société ?rrnrnSi oui, vous ne pouvez pas l'utiliserrnrnCordialement

Par **PhilB**, le **08/11/2015** à **13:28**

Bonjour,
Et merci pour cette première réponse.
J'ai déjà réservé le nom de domaine "Udomaine.fr" auprès de l'AFNIC. Actuellement je n'y ai pas encore publié de site internet.
"Udomaine.fr" n'est pas déposé comme marque auprès de l'INPI, "Udomaine" non plus.
Avec le nom de domaine "Udomaine.fr" enregistré auprès de l'AFNIC, la marque "Udomaine" déposée à l'INPI, pourrais-je leur faire retirer la mention "Udomaine" des pages de leur site, même s'ils s'en servent depuis un certain temps ?
Encore merci